

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01006

Numéro SIREN : 481 595 627

Nom ou dénomination : 6MOUV

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000658

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000658**
n° de gestion : **2005B01006**
n° SIREN : **481 595 627 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 13/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

6MOUV - Société anonyme à conseil d'administration
3 allée Olympe de Gouges 31770 Colomiers -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2372290

Certifié conforme



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	1 099 189	858 809	240 381	370 250
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	2 430	2 430		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 859	33 260	21 600	30 676
Autres immobilisations corporelles	11 092	10 308	784	1 376
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	7 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 175 071	904 806	270 265	409 802
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	29		29	390 044
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	391 909		391 909	170 400
Autres créances	46 376		46 376	95 639
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	99 406		99 406	
Charges constatées d'avance (3)	815		815	1 292
TOTAL ACTIF CIRCULANT	538 534		538 534	657 375
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 713 605	904 806	808 798	1 067 177
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Certifiés conformes



	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	149 400	149 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	765 431	765 431
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-108 237	-334 719
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-163 811	226 482
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	642 782	806 594
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 565
Emprunts et dettes financières diverses (3)	51 025	73 812
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 381	62 520
Dettes fiscales et sociales	85 611	121 586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		100
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	166 016	260 583
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	808 798	1 067 177
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	166 016	260 583
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		2 565
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	680 000		680 000	420 240
Production vendue (services)	22 251		22 251	
Chiffre d'affaires net	702 251		702 251	420 240
Production stockée			-390 016	390 044
Production immobilisée			72 404	252 417
Subventions d'exploitation				32 578
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 935	2 301
Autres produits			131	199
Total produits d'exploitation (I)			390 705	1 097 780
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			93 967	300 090
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			114 387	100 689
Impôts, taxes et versements assimilés			7 566	7 987
Salaires et traitements			126 949	268 444
Charges sociales			52 702	100 486
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			211 941	151 667
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			8	23
Total charges d'exploitation (II)			607 519	929 388
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-216 814	168 394
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				45
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				45
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 939	3 240
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 939	3 240
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 939	-3 194
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-219 753	165 199

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	21 035	350
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	21 035	350
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		13 549
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		13 549
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	21 035	-13 199
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-34 907	-74 482
Total des produits (I+III+V+VII)	411 740	1 098 175
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	575 551	871 693
BENEFICE OU PERTE	-163 811	226 482
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	14 432	5 198
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		350
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		13 549
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 6MOUV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 808 798 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 163 811 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 5 303 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 026 786	72 404		1 099 189
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 430			2 430
Immobilisations incorporelles	1 029 216	72 404		1 101 619
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 859			54 859
- Installations générales, agencements aménagements divers	807			807
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 285			10 285
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	65 952			65 952
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 500			7 500
Immobilisations financières	7 500			7 500
ACTIF IMMOBILISE	1 102 667	72 404		1 175 071

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	72 404			72 404
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	72 404			72 404
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Notes sur le bilan

	Montant Brut	Durée
R&D GENERIQUE	14 285	3
R&D THEODOLITE	11 031	3
R&D MESURE TTF	11 816	3
R&D FNPT2	4 651	3
R&D GENERIQUE SIMULATEUR	59 161	3
R&D GENERALIQUE 2009	76 285	3
R&D ARCHITECTURE MFP GENERIQUE+MOUVEMENT 4 AXES+EFFETS VISUELS ATTERI	39 342	3
R&D GENERATION D'OBJETS	26 205	3
R&D AJUSTEMENT MODELES VOL	18 307	3
R&D TOFF	16 068	3
R&D TURBHEL	58 898	3
R&D SAGOD	6 720	3
FORAGE MEMOIRE	5 830	3
R&D 2014	169 695	
R&D 2015	148 581	
R&D 2016	107 495	
R&D 2017	252 417	
R&D 2018	72 404	
Frais de recherche	1 099 189	

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	656 536	202 273		858 809
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 430			2 430
Immobilisations incorporelles	658 966	202 273		861 239
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 184	9 076		33 260
- Installations générales, agencements aménagements divers	807			807
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 909	592		9 501
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	33 900	9 668		43 568
ACTIF IMMOBILISE	692 865	211 941		904 806

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 446 599 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 500		7 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	391 909	391 909	
Autres	46 376	46 376	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	815	815	
Total	446 599	439 099	7 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 149 400,00 euros décomposé en 14 940 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 166 016 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 381	29 381		
Dettes fiscales et sociales	85 611	85 611		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	51 025	51 025		
Produits constatés d'avance				
Total	166 016	166 016		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	51 025			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 45 695 euros.

Charges à payer

	Montant
Fourn. Fact. Non Parvenues	11 778
Associés - Intérêts courus	2 398
Dettes Prov. Conges Payes	946
Charges Soc. Sur Conges Payes	440
Charges sociales - charges à payer	3 368
Etat Autres Charges A Payer	2 225
Total	21 153

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avances	815		
Total	815		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 720 euros

Honoraire des autres services : 30 281 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le 22 mars 2019 le Tribunal de Commerce de Bobigny a accordé à la société 6 Mouv la restitution du simulateur vendu à STC Simulation Training Company. Une fois le bien récupéré la société 6 Mouv devra remettre le simulateur en état pour être revendu. Des négociations sont en cours avec des potentiels acquéreurs.

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 14 432 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

*Copie conforme à
l'original*

6MOUV
Société Anonyme au capital social de 149.400 euros
Siège social : 3 allée Olympe de Gouges, 31770 Colomiers
RCS Toulouse n° 481 595 627

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019**

L'an 2019,
Le 28 Juin à dix heures 30,

Les actionnaires de la société anonyme 6MOUV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 3 allée Olympe de Gouges à Colomiers, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, en date du 12 Juin 2019.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Marc ALBAN,
- Madame Odile AUDUBERT,
- Monsieur Jean BROQUET,
- Monsieur Bernard CLAUDINON,
- Monsieur Jérôme LIEVRE-CORMIER,
- Madame Magali VAISSIERE,
- Monsieur Philippe GUISET,
- La société VSM représentée par Monsieur Jean BENOIT.

Sont absents :

- Madame Julie CLAUDINON,
- Monsieur Serge COCAULT,
- Monsieur Michel SAVIOZ,
- Madame Géraldine PIMONT,
- L'Indivision VILAIN.

La société JSK Audit, commissaire aux comptes de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

✓ La réunion est présidée par Monsieur Bernard CLAUDINON, Directeur Général et associé de la Société.

Monsieur Jean BROQUET assume les fonctions de Secrétaire de la séance.

Il a été établi une feuille de présence qui est signée par le président de séance et par le secrétaire et à laquelle sont annexées les procurations.

Le président de séance constate et déclare que les actionnaires présents, représentés ou ayant exprimé leur vote par correspondance représentant plus d'un tiers des droits de vote, le quorum requis par l'article 25 des statuts de la Société est atteint et qu'en conséquence, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président de séance dispose des éléments suivants :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les procurations données par les actionnaires représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le président rappelle que les actionnaires ont été convoqués sur l'ordre du jour suivant :

PC JB

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des Comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Mme Audubert, Mme Vaissière et de MM. Broquet, Claudinon et Lièvre-Cormier,
- Renouvellement du mandat de M. Jérôme Lièvre-Cormier en qualité de président du conseil d'administration,
- Renouvellement du mandat de M. Bernard Claudinon en qualité de directeur général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le président donne lecture du rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 764 voix sur 14 940.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat de l'exercice se solde par une perte de 163.811 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 163.811 euros au compte de *report à nouveau*.

Après affectation de la perte, le compte report à nouveau est déficitaire de 272.048 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 764 voix sur 14 940.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte





qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 764 voix sur 14 940.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à expiration, renouvelle les mandats de Mesdames Odile AUDUBERT et Magali VAISSIERE et de Messieurs BROQUET, CLAUDINON et LIEVRE-CORMIER pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 764 voix sur 14 940.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Président de Monsieur LIEVRE-CORMIER est arrivé à expiration, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 764 voix sur 14 940.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Directeur Général de Monsieur Bernard CLAUDINON est arrivé à expiration, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 764 voix sur 14 940.

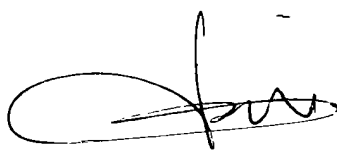
SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

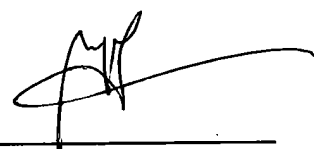
Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 765 voix sur 14 940.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président de séance et le secrétaire conformément aux dispositions des statuts.



Monsieur Bernard CLAUDINON



Monsieur Jean BROQUET



SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRITE PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

19 RUE BERANGER 75003 PARIS - TÉL. 01 48 87 27 68 - PORT. 06 13 40 15 27 - FAX. 01 45 67 06 93
e-mail : j.s.k@orange.fr

6MOUV

Société anonyme au capital social de 149 400 €
3, allée Olympe de Gouges – 31770 COLOMIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

6MOUV

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 149 400 €

3, allée Olympe de Gouges

31770 COLOMIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la société 6MOUV,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6MOUV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

**V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX
COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À
L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6MOUV

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

6MOUV

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 31 mai 2019.

Le Commissaire aux Comptes

JSK AUDIT

Société de commissaires aux comptes

Serge KUBRYK

Membre de la Compagnie Régionale de Paris